



Paris, le 20 décembre 2002
Réf. : TF/CAA – PM

Destinataires :

- Les délégués protection de la montagne du CAA

Copie :

- Les Présidents des Clubs du CAA

**Compte rendu de la réunion
Protection de la Montagne
du
Club Arc Alpin**

28 juin 2002 à Chambéry - France

Président :

Roberto De Martin
Club Alpino Italiano

Vice-Président :

Milan Naprudnik
Planinska Zveza
Slovenije

Membres fondateurs :

Alpenverein Südtirol
(AVS)

Club Alpin Français
(CAF)

Club Alpino Italiano
(CAI)

Deutscher
Alpenverein (DAV)

Liechtensteiner
Alpenverein (LAV)

Oesterreichischer
Alpenverein (OeAV)

Planinska Zveza
Slovenije (PZS)

Schweizer
Alpenclub (SAC)

Etaient présents :

- Markus Breitenberger - AVS
- Jean-Pierre Buraud - CAF
- Elena Casanova - CAI
- Claude Eckhardt - CAF / Secrétaire général UIAA
- Thomas Fleury - CAF
- Edmund Gasteiger - AVS
- Philippe Meyer - CAF
- Milan Naprudnik - PZS
- Thomas Schmarda - AVS
- Stefan Witty - DAV
- Franziska Wüthrich - CAS

Interventions de :

- M. Croibier - ancien Président CAA et CAF - Vice-président du Parc National de la Vanoise
- Mme. Granger-Cuq – Directrice adjointe du Parc National de la Vanoise

Excusés :

Peter Haßbacher - OeAV ; Jürg Meyer - CAS ; Alberto Ghedina – CAI ; Pio Schurti - LAV

Compte-rendu: Thomas Fleury

- Au nom du Directeur du PNV, **Madame Granger-Cuq**, Directeur-adjoint souhaite la bienvenue aux participants et présente le Parc National de la Vanoise, qui fête cette année ses 40 ans. Au rang des préoccupations actuelles du PNV figurent notamment le dossier « Natura 2000 » dans lequel le Parc joue un rôle important de sensibilisation et d'échange avec les acteurs locaux ; et le retour du loup qui doit être accompagné d'un travail pédagogique important.
- **André Croibier**, ancien président du CAA et du CAF - Vice-président du PNV, présente certains traits de caractère de la Savoie, de ses richesses naturelles notamment (un parc national et deux parcs naturels régionaux), mais aussi des pressions nombreuses et fortes, qui s'exercent sur cette région ; tourisme hivernal notamment (360 000 lits touristiques pour quelque 30 000 habitants permanents en Tarentaise) et les impacts induits en termes de pollution visuelle (remontées mécaniques), atmosphériques, eaux, déchets, effluents ; le transit international et ce que cela entraîne etc.....
En bref, une région laboratoire complexe et riche, présentant tous les ingrédients pour la mise en place de politiques de développement durable. Si la région veut garder son attrait, principal atout économique, dont l'équilibre parfois subtil est menacé, il n'est plus temps d'attendre.

Jean-Pierre Buraud, Vice-président de la Fédération des CAF ouvre la séance à 8h45 au siège du Parc National de la Vanoise à Chambéry.

1. Approbation du compte-rendu de la rencontre PM du CAA du 29 juin 2001 dans la Valtellina

➔ Le compte-rendu de la rencontre est adopté à l'unanimité.

2. Rapports des activités / événements principaux

2.1 Alpenverein Südtirol (AVS) :

- Organisation d'un concours de dessin pour les enfants « Berge sind Spitze »
- Réalisation de brochures sur l'environnement et le droit « informer les décideurs et les membres AVS des textes en vigueur »
- Réalisation de plusieurs guides « Wandern ohne Auto » (Rando sans voiture)

2.2 Club Alpino Italiano (CAI) :

- Questionnaire / jeu : sensibilisation au milieu naturel et lecture du paysage dans les refuges, projet qui a été proposé au CAA l'an passé. Il a été mis en place en Italie.
- Lancement d'une campagne active contre le développement de l'activité « motoneiges »
- Formation : réalisation de supports pour la sensibilisation au milieu montagnard
- Ecolabels : Mise en place d'un groupe technique « Commissions Refuges & Environnement », pour le suivi et la participation aux travaux de l'« Ecolabel Working Group » pour les hébergements touristiques, de la Commission Européenne, piloté par l'ANPA (Agence Italienne pour l'Environnement). Le CAI intervient pour le compte des clubs alpins, en expert pour les hébergements d'altitude, de type refuge.

2.3 Club Alpin Suisse (CAS) :

- « Alpretour » présentation de la campagne « rail and sleep » de promotion de l'utilisation des transports en commun lors de sorties en montagne.
- Intégration d'un module d'une semaine complète de formation dans le cursus « randonnée alpine »
- Hüttenratgeber (cf. point n°10)
- « Kodex » recommandations pour la pratique de la randonnée hivernale respectueuse de l'environnement

2.4 Deutscher Alpenverein (DAV) :

- Près de 700 brevetés ont suivi une formation de sensibilisation au milieu naturel
- Groupe de travail « Commissions Escalade et Environnement » pour la non dégradation des sites
- « Ski de montagne respectueux de l'environnement » : travail avec le Ministère de l'environnement
- Protection de la Montagne : travaux contre le développement de liaisons interstations et recommandations pour la pratique du canyoning.
- Vente de produits issus de l'économie locale dans les refuges du DAV (Projet Interreg 2)

2.5 Planinska Zveza Slovenije (PZS) :

- Création d'une nouvelle commission protection de la montagne + programme d'action pour 2002

- Contribution pour la présentation de deux textes de loi sur les thèmes de la « haute montagne » et des « Chemins ».
- Relais de l'Etat pour l'application du programme gouvernemental montagne et sensibilisation à l'environnement montagnard.

2.6 Club Alpin Français (CAF) :

- Développement de la coopération avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour la signature d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs fixant un programme d'actions.
- Parution d'un jeu de société de sensibilisation au milieu montagnard à disposer dans les refuges CAF
- Mise au point d'un texte de recommandations pour la pratique de la montagne hivernale.
- Randotraine, développement des relations avec la SNCF et les Conseils régionaux en vue d'une coopération.

3. Suivi des décisions prises lors de la réunion des présidents du CAA du 28 septembre 2001.

3.1 Le nœud alpin (coopération CIPRA – NFI – CAA) :

- S. Witty explique qu'un groupe de travail restreint s'est chargé de l'avancement du projet d'ouverture de portail internet, pour lequel le CAA avait donné son accord lors de la dernière AG du 09-2001. Le portail qui vit une phase expérimentale est consultable sous : <http://www.mfalps.net>.

3.2 UNESCO candidature du Mont Blanc :

- Les clubs du CAA avaient apporté leur soutien à Pro Mont-Blanc l'an passé, en adressant une lettre commune pour la proposition du Mont-Blanc au patrimoine Mondial de l'UNESCO. Il est précisé que ce sommet, le plus emblématique des Alpes, n'a étrangement pas de statut de protection. C. Eckhardt précise que des financements ont été trouvés auprès de WWF International et de Fondations, permettant notamment l'avancement du dossier et la contribution d'experts. L'UNESCO pense qu'à ce jour, le Mont-Blanc n'est pas en état d'être accepté, tant le site est abîmé et aménagé. Un catalogue de principe sera mis en place pour un plan de gestion et de réhabilitation.

➔ Les délégués PM demandent que le CAF, le CAI et le CAS s'impliquent concrètement dans la démarche, et incitent leurs sections les plus proches, à participer aux discussions et échanges qui se tiendront localement. Les autres clubs doivent également être informés des problèmes rencontrés et de l'importance du dossier.

➔ Pour les présidents du CAA :

Il est demandé aux présidents des clubs du CAA de s'engager dans ce sens.

3.2 Le point sur le document : déclaration d'objectifs du CAA - principes et règles de comportement pour les sports de montagne durables

➔ Les délégués PM ont jusqu'au 15/07/02 pour confirmer l'adoption de ce document par leur club. Une non réponse vaut confirmation.

3.4 Label Refuges

➔ Pour les présidents du CAA :

Le CAA donne mandat au CAI, sur la base des critères établis par le DAV, OeAV, AVS (déjà étudiés et traduits en 3 langues en 2000) qu'on mette en place une proposition de label E dans le cadre de l'étude de critères européens pour les refuges, en collaboration avec les commissions refuges des clubs membres.

3.5 Secrétariat permanent du CAA

Une étude devait être effectuée par P. Haßlacher pour estimer la charge et l'opportunité de mise en place d'un secrétariat permanent. En son absence, les membres présents ne se prononcent que sur le point de l'opportunité.

➔ Pour les présidents du CAA :

Les délégués PM renouvellent leur demande auprès des présidents du CAA de création d'un secrétariat permanent, censé de représenter les intérêts des clubs, notamment auprès de la Commission Européenne.

3.6 Motion liaisons interstations : quelle diffusion ? quelles retombées ?

Une diffusion importante de ce texte (presse et associations correspondantes) semble avoir été effectuée par les clubs sur l'ensemble de l'Arc Alpin.

4. Structuration de la Commission PM du CAA

Devant la difficulté de faire avancer des travaux concrets au sein de la commission et du CAA lui même sans Secrétariat permanent, les délégués décident de structurer leur commission pour un aboutissement de leurs actions.

➔ Pour les présidents du CAA :

- Chaque année un commission nationale prendra en charge la « présidence » de la commission, assurant la coordination de ses travaux. Pour 2002-03 l'AVS assumera cette tâche.
- Les délégués PM décident de réaliser un poster / affiche en 4 langues, avec l'aide de sponsors, sur le thème de la pratique hivernale d'activités de montagne dans le respect de l'environnement. La commission, ainsi que le CAA y seront présentés. L'AVS proposera un projet en automne, avant la saison hivernale.

5. Natura 2000 dans la région alpine : le point

D'énormes différences entre les pays sont à noter. Alors que l'Allemagne a terminé le recensement des sites, et met en œuvre les plans de gestion, la France fait encore figure d'enfant pauvre. Dix ans après le lancement de l'initiative N 2000, certains pays tardent encore à transmettre la liste des sites proposés à Bruxelles. Devant ce constat, les clubs alpins demeurent impuissants, mais tentent au cas par cas, comme par exemple au Sud-Tyrol de faire pression pour la présentation de certains sites.

6. Patrimoine naturel mondial UNESCO – régions alpines : régions supplémentaires

« Après un débat animé et en tenant compte des positions existantes, les délégués Protection de la montagne du CAA décident à l'unanimité d'intensifier leurs efforts pour la nomination et l'inscription des « Dolomites » sur la liste du patrimoine culturel mondial. L'espace naturel et culturel des « Dolomites » étant particulièrement diversifié, un plan de « management » et de zonage devrait être établi en coopération étroite avec la population locale, qui tienne compte des zones particulièrement vulnérables ».

➔ Pour les présidents du CAA :

Les présidents du CAA sont invités à adopter la proposition des délégués Protection de la montagne du CAA et de s'investir dans la mesure du possible dans leur pays pour l'inscription des « Dolomites » sur la liste du patrimoine culturel mondial. L'AVS en tant que club alpin compétent, interviendra tout spécialement en faveur de l'inscription des « Dolomites » sur la liste du patrimoine culturel mondial.

7. Convention alpine : quelle suite ?

Les différentes délégations font état de l'avancement du processus de ratification des protocoles par leur Parlement.

- En Italie, une opposition ferme de la Commission des Transports du Gouvernement a vu le jour en ce qui concerne les articles 11 et 13 du protocole transport. Le CAI a adressé un courrier au groupe des Amis de la Montagne du Parlement Européen et au Club Arc Alpin, afin que le texte ne soit pas modifié.
- En Suisse, des lobbies économiques tentent de fédérer diverses organisations pour s'opposer à la Convention alpine.
- En Allemagne par contre, le 12/07/02 les protocoles devraient tous être ratifiés. Avant l'été trois pays auront ratifié l'ensemble des protocoles, ce qui rendra la convention applicable. Il s'agit en plus de l'Allemagne, de l'Autriche et du Liechtenstein.
- En France et en Slovénie, les choses avancent plus lentement, et une ratification avant la fin de l'année semble difficile.

→ Pour les présidents du CAA :

Les délégués protection de la montagne renouvellent leur souhait de voir les protocoles de cette Convention ratifiés, en l'état, par les parlements nationaux, afin qu'elle puisse entrer en vigueur rapidement. Ils préparent une motion qui sera présentée aux présidents du CAA, afin qu'ils se mobilisent pour sa mise en œuvre. (Motion préparée par S. Witty.

PS : elle sera transmise aux délégués PM le 15/07/02. Les commentaires seront à retourner pour le 01/08/02.

8. « L'évolution de l'activité ski de montagne de compétition : position des clubs de l'Arc Alpin »

Les délégués PM soulignent que leurs clubs souhaitent s'investir dans le développement de cette pratique de compétition hivernale, mais d'une façon qui ait un impact minimum sur le milieu. Le développement de l'activité ski de montagne de compétition vers un sport fort médiatisé inquiète les délégués. C'est essentiellement l'impact environnemental occasionné lors de compétitions dans des espaces naturels encore sauvages, qui est redouté.

Le DAV est même franchement opposé à ce qu'en Allemagne, les compétition se tiennent en dehors des domaines skiables, puisque les zones affectées sont quasi nécessairement des zones de forêts, l'altitude dans ces régions n'étant pas très élevée.

C. Eckhardt précise qu'une séparation claire a été faite entre l'activité ski de randonnée de loisir ou ski-alpinisme (ou la responsabilité incombe à l'individu) et le ski de montagne de compétition (responsabilité du club organisateur). L'organisation de compétitions doit respecter un certain nombre de normes environnementales. Il semblerait, que pour contrôler au mieux le développement de cette activité, un déroulement à proximité d'un domaine skiable soit le plus souhaitable.

→ Pour les présidents du CAA :

- Les délégués PM souhaitent que lors de l'AG UIAA 2002, les présidents du CAA rappellent l'existence et l'applicabilité des standards UIAA adoptés en 1994. Ils souhaitent présenter un texte aux Présidents du CAA, dans lequel la préoccupation environnementale sera mise en avant
- Les textes et positions existants sont transmis à E. Gasteiger pour le 20/07/02. Celui-ci présentera une compilation des positions pour le 01/08/02.

9. La question du ferroutage dans les Alpes

J-P Buraud signale que des études ont été menées par un chercheur de l'Université de Pau, et membre de la CNPM, indiquant clairement, que les valeurs limites pour les Oxydes d'Azote et le Dioxyde de soufre, en mg / m3 en moyenne annuelle, fixées par deux directives Européennes – applicables -, seraient dépassées dans la vallée du Mont Blanc. Ces directives s'intéressent essentiellement aux atteintes portées aux écosystèmes.

→ Pour les présidents du CAA :

Les délégués protection de la montagne demandent aux présidents du CAA d'engager un recours auprès de l'Union Européenne, invoquant le non respect de certaines directives, notamment sur les atteintes à la biodiversité. La Vallée du Mont-Blanc sera citée en exemple, suite notamment à la reprise du trafic des TIR sous le Mont Blanc

10. Conseils pour la gestion écologique des refuges (communication du CAS)

Le CAS travaille à l'élaboration d'un guide présentant aux gardiens de refuge des conseils afin de permettre à ceux d'entre eux qui le souhaitent, d'optimiser et rendre plus écologique la gestion du refuge dont ils ont la charge. Ce projet revient proposer une récompense / reconnaissance de « bonne gestion ». Il couvrirait essentiellement la gestion quotidienne (nettoyage- vaisselle – literie..) à charge du gardien, et non la gestion générale (construction énergie, adduction d'eau..) qui elle, est à charge du club gestionnaire.

Ce type de « diplôme » existe déjà pour les refuges du Südtirol.. Cette reconnaissance, que l'on peut afficher sous la forme d'une plaque sur la façade du refuge produit fierté et satisfaction chez le gardien. La motivation pour l'obtenir est grande chez ces derniers.

11. Concept « jeu du CAF » : traduction en 3 langues et mise à disposition dans les refuges de l'Arc Alpin

Le jeu du CAF intitulé « les trois cimes » destiné dans un premier temps aux Refuges du CAF a obtenu le label AIM 2002. Il sera distribué dans les refuges CAF dès cette année.

Ce jeu, est composé d'un support cartonné où sont proposés plusieurs parcours de cases sur un décor évoquant les étages montagnards. Les joueurs doivent progresser sur l'un des parcours choisis en trouvant les bonnes réponses aux questions proposées dans le fichier joint. Une manière attrayante d'occuper les soirées au refuge ou les journées bloquées par le mauvais temps, pour mieux connaître le milieu montagnard, sa fragilité et ses spécificités.

L'accueil chaleureux qui lui a été réservé par les délégués PM du CAA est à souligner. Le jeu pourrait tout à fait devenir le projet PM CAA de l'année 2003, à l'image du fascicule qu'il est prévu de réaliser cette année (Cf. point 4). Une extension du jeu sur l'ensemble de l'Arc Alpin (traduit en 3 langues) pourrait être envisagée pour l'an prochain, une fois les échos de l'année « test » en France reçus, et le cas échéant, les améliorations apportées.

12. « Vente de produits agricoles locaux dans les refuges des clubs alpins

Le DAV a travaillé dans le cadre d'un projet Interreg 2 à la promotion et la vente d'articles issus de la production locale, dans le support que représentent les refuges alpins. L'idée qui est suggérée par le DAV, est de savoir si les clubs du CAA seraient intéressés, dans le cadre d'un projet Interreg 3B, d'étendre le projet à l'ensemble de l'Arc Alpin et ses refuges.

➔ L'AVS répond favorablement à cette proposition. Le représentant du CAF, bien qu'approuvant la démarche, ne se sent pas habilité à engager la Commission Nationale des Refuges dans cette direction.

13. Divers

13.1 Lexique aménagement et Protection en 4 langues

La possibilité de réaliser et de traduire en 4 langues un lexique sur les questions d'aménagement et de protection de la montagne, afin notamment de faciliter la coopération et les travaux conduits en commun sur l'arc alpin est évoquée. Cela concernerait la gestion et l'entretien des refuges (label...) et les travaux de la commission protection de la montagne. Bien entendu il pourrait servir aux travaux d'autres structures sur une base bien plus large, comme CIPRA, la Convention alpine.. Devant la dimension et le coût d'une pareille opération, et le manque de moyens actuel au sein du CAA, il est suggéré de se concentrer sur la réalisation de la plaquette (Cf. point 4) et de reporter à plus tard ce projet toutefois très intéressant.

13.2 Date de la prochaine réunion des délégués

➔ La prochaine réunion des délégués sera organisée par le DAV. Elle se déroulera dans l'Allgau en Allemagne, en avril ou mai 2003.

- - - - - Fin de la séance à 17h 00 - - - - -

Réunion Protection de la Montagne du Club Arc Alpin le 28 juin à Chambéry / France

→ Pour les présidents du CAA

1. UNESCO candidature du Mont Blanc

Les délégués PM demandent que le CAF, le CAI et le CAS s'impliquent concrètement dans la démarche, et incitent leurs sections les plus proches, à participer aux discussions et échanges qui se tiendront localement. Les autres clubs doivent également être informés des problèmes rencontrés et de l'importance du dossier. Il est demandé aux présidents des clubs du CAA de s'engager dans ce sens.

2. Label Refuges

Le CAA donne mandat au CAI, sur la base des critères établis par le DAV, OeAV, AVS (déjà étudiés et traduits en 3 langues en 2000) qu'on mette en place une proposition de label E dans le cadre de l'étude de critères européens pour les refuges, en collaboration avec les commissions refuges des clubs membres.

3. Secrétariat permanent du CAA

Les délégués PM renouvellent leur demande auprès des présidents du CAA de création d'un secrétariat permanent.

4. Structuration de la Commission PM du CAA

- Chaque année un commission nationale prendra en charge la « présidence » de la commission, assurant la coordination de ses travaux. Pour 2002-03 l'AVS assumera cette tâche.
- Les délégués PM décident de réaliser un poster / affiche en 4 langues, avec l'aide de sponsors, sur le thème de la pratique hivernale d'activités de montagne dans le respect de l'environnement. La commission, ainsi que le CAA y seront présentés. L'AVS proposera un projet en automne, avant la saison hivernale.

5. Patrimoine naturel mondial UNESCO – régions alpines : régions supplémentaires

Les présidents du CAA sont invités à adopter la proposition des délégués Protection de la montagne du CAA et de s'investir dans la mesure du possible dans leur pays pour l'inscription des « Dolomites » sur la liste du patrimoine culturel mondial. L'AVS en tant que club alpin compétent, interviendra tout spécialement en faveur de l'inscription des « Dolomites » sur la liste du patrimoine culturel mondial.

6. Convention alpine : quelle suite ?

Les délégués protection de la montagne renouvellent leur souhait de voir les protocoles de cette Convention ratifiés, en l'état, par les parlements nationaux, afin qu'elle puisse entrer en vigueur rapidement. Ils préparent une motion qui sera présentée aux présidents du CAA, afin qu'ils se mobilisent pour sa mise en œuvre (Motion préparée par S. Witty).

PS : elle sera transmise aux délégués PM le 15/07/02. Les commentaires seront à retourner pour le 01/08/02.

7. « L'évolution de l'activité ski de montagne de compétition : position des clubs de l'Arc Alpin »

- Les délégués PM souhaitent que lors de l'AG UIAA 2002, les présidents du CAA rappellent l'existence et l'applicabilité des standards UIAA adoptés en 1994. Ils souhaitent présenter un texte aux Présidents du CAA, dans lequel la préoccupation environnementale sera mise en avant
- Les textes et positions existants sont transmis à E. Gasteiger pour le 20/07/02. Celui-ci présentera une compilation des positions pour le 01/08/02.

8. La question du ferroutage dans les Alpes

Les délégués protection de la montagne demandent aux présidents du CAA d'engager un recours auprès de l'Union Européenne, invoquant le non respect de certaines directives, notamment sur les atteintes à la biodiversité. La Vallée du Mont-Blanc sera citée en exemple, suite notamment à la reprise du trafic des TIR sous le Mont Blanc